

**D2024-11-7-21**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS**COMMUNAUTE DE COMMUNES
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU****Délibérations****Conseil Communautaire**

XXXXXXXXXX

Séance du Jeudi 28 Novembre 2024 à 20h30

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit novembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni à la salle des fêtes de la commune déléguée de Roullours (commune de Vire Normandie), sous la présidence de Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau.

Les courriers de convocation et l'ordre du jour, accompagnés de la note explicative de synthèse, relatifs à la séance ont été transmis aux conseillers communautaires, par voie dématérialisée, le vingt-deux novembre deux mille vingt-quatre.

Les courriers de convocation des conseillers communautaire ainsi que l'ordre du jour de la séance ont été publiés, à destination du public, sur le site internet et affichés au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le vingt-deux novembre deux mille vingt-quatre.

M. Corentin GOETHALS a été nommé(e) secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

Nombre de membres en exercice : **61**Nombre de membres présents : **42**Nombre de membres ayant
donné pouvoir : **4**Nombre de membres excusés : **2**Nombre de membres absents : **13**

Date de convocation :

22 novembre 2024Acte rendu exécutoire après visa du
contrôle de légalité le :**12 DEC. 2024**et publication par la mise en ligne sur
le site internet le :**12 DEC. 2024****8 - Domaines de compétences par thèmes****8.7 - Transports****Objet : Ligne urbaine – Approbation du règlement**

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
CONDE-EN-NORMANDIE					
M. Xavier ANCKAERT	X				
M. Benoît BALAIS	X				
Mme Nathalie BOUILLARD	X				
Mme Catherine CAILLY	X				
M. Pascal DALIGAULT	X				
M. Sylvain DELANGE	X				
Mme Valérie DESQUESNE	X				
Mme Najat LEMERAY				Mme Valérie DESQUESNE	
LA VILLETTE					
M. Daniel BREARD	X				
PERIGNY					
M. Jean-Christophe MEUNIER	X				
PONTECOULANT					
Mme Gislaine MARIE	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
SAINT-DENIS-DE-MERE					
M. Manuel MACHADO	X				
TERRES-DE-DRUANCE					
M. Jean TURMEL					X
BEAUMESNIL					
M. Gilles PORQUET	X				
CAMPAGNOLLES					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	X				
LANDELLES-ET-COUPIGNY					
M. Denis JOUAULT			M. Maurice ANNE		
LE MESNIL-ROBERT					
M. Jean-Claude RUAULT	X				
NOUES-DE-SIENNE					
Mme Coraline BRISON- VALOGNES	X				
M. Olivier JEANNEAU					X
Mme Colette JOUAULT	X				
Mme Bernadette LEROY	X				
M. Georges RAVENEL	X				
PONT-BELLANGER					
M. Jean-Pierre MURIER	X				
SAINT-AUBIN-DES-BOIS					
M. Maurice ANNE	X				
SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU					
Mme Catherine GARNIER	X				
SOULEUVRE-EN-BOCAGE					
Mme Annick ALLAIN	X				
M. Alain DECLOMESNIL	X				
M. Régis DELIQUAIRE				X	
M. Didier DUCHEMIN					X
M. Marc GUILLAUMIN				M. Alain DECLOMESNIL	
M. Francis HERMON	X				
Mme Marie-Line LEVALLOIS	X				
M. Eric MARTIN					X
Mme Natacha MASSIEU				X	
Mme Sandrine SAMSON					X
Mme Cyndi THOMAS					X
VALDALLIERE					
M. Jean-Paul ANGENEAU	X				
M. Frédéric BROGNIART	X				
Mme Caroline CHANU					X
Mme Marie-Françoise DAUPRAT	X				
M. Gilles FAUCON	X				
Mme Brigitte MENNIER					X
Mme Sabrina SCOLA	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		<u>* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)</u>	<u>*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)</u>	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

VIRE NORMANDIE

M. Gilles ALLEGRE	X				
Mme Marie-Noëlle BALLÉ	X				
M. Lucien BAZIN	X				
M. Fernand CHENEL					X
Mme Marie-Ange CORDIER	X				
M. Serge COUASNON	X				
Mme Nicole DESMOTTES	X				
M. Joël DROULLON					X
M. Corentin GOETHALS	X				
Mme Catherine MADELAINE			Mme Annie ROSSI		
M. Gilles MALOISEL	X				
M. Pascal MARTIN	X				
Mme Marie-Odile MOREL					X
Mme Valérie OLLIVIER					X
M. Régis PICOT					X
Mme Jane PIGAULT	X				
Mme Annie ROSSI	X				
M. Guy VELANY	X				

TOTAL	42	0	4	2	13
Nombre de Membres en exercice	61				
Nombre de conseillers présents	42				
Quorum	31				
Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)	46				

M. Guy VELANY, référent communautaire pour le secteur de Vire Normandie en matière de mobilité, donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

Par arrêté n° DCL-BCLI-21-016 du préfet du Calvados en date du 21 juin 2021 autorisant le transfert de compétence « Mobilités » au 01/07/2021, l'Intercom de la Vire au Noireau est Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) sur son ressort territorial.

Elle est ainsi compétente pour organiser le transport urbain sur la commune déléguée de Vire.

Le règlement du service réseau urbain en vigueur actuellement date de 2013.

Il est proposé de délibérer sur le nouveau règlement, celui-ci précise :

- Les conditions de transport pour les utilisateurs de la ligne urbaine :
 - L'âge requis pour voyager ;
 - Les accès aux arrêts ;
 - Les places réservées ;
 - Les différentes interdictions pour voyager ;
- Les modalités pour l'achat et l'utilisation d'un titre de transport ;
- Le constat des infractions et les sanctions encourues :
 - Infraction et amende encaissées par le délégataire ;
- Le rôle du délégataire :
 - En cas de perte ou d'objet trouvés ;
 - De réclamations.

Suivant les avis favorables de la commission « Mobilité » réunie le 7 octobre 2024 et du Bureau communautaire réuni le 6 novembre 2024, il est proposé au Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, de bien vouloir :

- Approuver le nouveau règlement du service du réseau urbain dont le projet est joint en annexe ;
- Autoriser Mme La Présidente, ou son représentant, à signer tous les actes et à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE

Vote ordinaire à main levée :

Pour :	46	Contre :	0	Abstentions :	0
☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen - 3 Rue Arthur le Duc – 14000 CAEN, ou sur le site internet www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures.

M. Corentin GOETHALS
Le secrétaire de séance

Mme Catherine GOURNEY-LECONTE
Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau,

